



EUNOMIA ASSUR

ASSURANCES BIENS & PERSONNES

RESPONSABILITÉ CIVILE

MONTANT APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES GARANTIES PAR PÉRIODE D'ASSURANCE : 100 000 €

MONTANT APPLICABLE A CHAQUE GARANTIE

OBJET DE LA GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE
1. LES GARANTIES DE L'ASSURÉ PERSONNE PHYSIQUE	
Responsabilité civile	Sans sous-limite
<i>Frais de défense</i>	Sans sous-limite
2. LES COUVERTURES ADDITIONNELLES DE L'ASSURÉ PERSONNE PHYSIQUE	
Mandats extérieurs dans les participations	Sans sous limite
Sanction pécuniaire prononcée par une autorité administrative	50 000 Euros par <i>période d'assurance</i>
Atteinte à la réputation	50 000 Euros par <i>période d'assurance</i>
Soutien psychologique	50 000 Euros par <i>période d'assurance</i>
Frais de consultant et de communication en cas d'extradition	50 000 Euros par <i>période d'assurance</i>
<i>Frais de soutien en cas de mesure restrictive de propriété</i>	50 000 Euros par <i>assuré</i> personne physique, avec un maximum cumulé pour l'ensemble des <i>assurés</i> de 100 000 Euros par <i>période d'assurance</i>
<i>Frais d'investigation préliminaire</i>	50 000 Euros par <i>période d'assurance</i> pour les frais d'investigation préliminaire qui font suite à une action sociale <i>ut singuli</i> ou à une demande écrite des actionnaires en vue d'exercer une action sociale <i>ut singuli</i>
<i>Frais d'atténuation du risque</i>	10 % du plafond des garanties indiqué ci-dessus par <i>période d'assurance</i>
<i>Frais de conseil liés à l'ouverture d'une liquidation judiciaire</i>	30 000 Euros par <i>période d'assurance</i>
<i>Frais d'assistance liés à une garde à vue</i>	5 000 Euros par <i>période d'assurance</i>
<i>Frais de conseil liés au contrôle fiscal des dirigeants de droit</i>	15 000 Euros par <i>période d'assurance</i>
3. LES GARANTIES DE L'ASSURÉ PERSONNE MORALE	
Personne morale <i>dirigeant de droit</i> des <i>filiales</i> et des <i>participations</i>	Sans sous limite
Personne morale <i>dirigeant de droit</i> du <i>souscripteur</i>	Sans sous limite
Faute non séparable	50 % du montant souscrit
Fonds de prévention des difficultés de l'entreprise	30 000 Euros par <i>période d'assurance</i>
Prise en charge des <i>frais de défense</i> de la <i>société souscriptrice</i> en cas de <i>réclamation</i> conjointe	Sans sous limite
Gestion de crise	12 heures par <i>sinistre</i>
Gestion de crise	12 heures par <i>sinistre</i>

EUNOMIA ASSUR

SAS au capital de 1 000 € | 31, avenue Jean Médecin - 06000 Nice | RCS Nice n°885 178 038

Tél. : 04.93.88.14.65 | Mail : contact@eunomia-assur.com